



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B P 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4773

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 057 666 17 E 0011 relatif à la transformation du restaurant QUICK en un restaurant BURGER KING, 14 avenue du 14 Juillet 1789, zac du Linkling III – 57180 TERVILLE

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 16 juin 2017

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 29 juin 2017,

VU l'avis favorable émis par la Commission d'arrondissement pour la sécurité et contre les risques d'incendie et de panique lors de sa visite du 27 octobre 2017,

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du restaurant BURGER KING, sis avenue du 14 Juillet 1789, Zac du Linkling III – 57180 TERVILLE, à compter du 2 novembre 2017.

Article 2 : Toutefois, l'exploitation de la zone jeux est conditionnée, par le dépôt en Mairie, du rapport de vérification (RVRAT) établi par un bureau de contrôle, justifiant de la conformité des jeux.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 2 novembre 2017
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Jean-Paul BOULAY

Publié ou notifié le : **03 NOV. 2017**